

Décret de Promulgation du Projet Catéchétique Diocésain, « Kleopas »

1. Un nouveau souffle missionnaire s'est manifesté dans notre Eglise depuis quelques années. Une annonce renouvelée de l'Evangile a permis à beaucoup de personnes de faire une rencontre personnelle avec Jésus-Christ, d'être transformées par lui et de retrouver le bonheur de croire.

Ce nouveau souffle que nous avons reçu comme une grâce a réveillé en nous l'appel à une nouvelle évangélisation que nous avaient déjà lancé les Papes Saint Jean-Paul, Benoît et François.

Cet appel nous a conduits à faire mémoire également de notre Synode diocésain, célébré en 2001, en particulier, de sa première orientation qui nous invitait à « donner priorité à l'annonce de Jésus-Christ, Unique Sauveur ».

Ces différents appels se sont croisés dans notre conscience et nous ont invités à nous mettre en route dans une même direction.

2. C'est pourquoi le 24 novembre 2013, le jour de la clôture de l'Année de la Foi, j'ai mis en train ce processus de consultation et de discernement qui aboutit aujourd'hui au Projet Catéchétique Diocésain, « Kleopas ».

En vertu de ma responsabilité d'Evêque de Port-Louis, j'accueille ce Projet Catéchétique Diocésain comme notre réponse à l'appel du Seigneur qui résonne à travers l'Eglise Universelle, un appel à adopter résolument une pastorale missionnaire et une pastorale d'initiation.

Et je suis heureux de promulguer aujourd'hui les 6 orientations du Projet Catéchétique Diocésain qui nous indiquent les moyens à prendre pour répondre à ces appels du Seigneur dans la situation concrète où se trouve l'Eglise qui est à Maurice

- Donner priorité à la catéchèse des adultes dans les paroisses
- Proposer un chemin d'initiation chrétienne aux enfants et aux jeunes
- Soutenir les familles dans leur responsabilité de transmettre la foi
- Donner aux écoles catholiques les moyens de jouer leur rôle dans l'annonce de l'Evangile et la transmission de la foi
- Redéfinir la mission de l'ICJM pour soutenir le Projet Catéchétique Diocésain par la formation

- Se doter de structures nouvelles ou renouvelées pour accompagner, coordonner, soutenir la mise en œuvre du Projet Catéchétique Diocésain, « Kleopas ».
3. J'invite tous les fidèles et tous les organismes du Diocèse de Port-Louis à accueillir dans la foi le Projet Catéchétique Diocésain. Celui-ci servira d'inspiration et de guide pour l'accomplissement de la mission centrale de notre diocèse qui consiste à annoncer l'Évangile et à transmettre la foi dans la société mauricienne d'aujourd'hui.

Ce projet ne vient pas de nous. Il est simplement la réponse que l'Esprit nous a inspirés de donner à l'appel du Seigneur en faveur d'une Nouvelle Évangélisation, appel qui résonne aujourd'hui dans notre monde avec une fraîcheur nouvelle. Nous croyons profondément que l'Évangile est un trésor qui apporte le bonheur aux hommes, qu'il est une force de transformation pour notre vie personnelle, notre vie de famille, notre vie en société. Et nous voulons le partager généreusement.

Enfin, ce projet est aussi un chemin d'espérance. Nous l'entreprenons aujourd'hui avec joie, confiants que le Seigneur qui nous a choisis, qui nous a envoyés, nous promet aussi d'être avec nous tous les jours, tout au long du chemin qui s'ouvre devant nous.

Port-Louis, le 31 juillet 2016

+ Maurice E. Piat

Evêque de Port-Louis

Hervé G. de St Pern

Chancelier

Un nouveau souffle Projet Catéchétique Diocésain – Kleopas

Introduction

Un nouveau souffle a été donné à notre Eglise depuis quelques années. Nous le devons en grande partie aux nombreuses initiatives pastorales qui cherchaient à proposer le cœur de l’Evangile (le Kérygme) aux hommes, aux femmes et aux jeunes de notre pays. Ce cœur de l’Evangile, qui n’est autre que la révélation de la miséricorde du Père telle qu’elle nous apparaît dans les traits humains du visage du Christ, a touché beaucoup de personnes. Dans un contexte social marqué à la fois par une perte des valeurs morales, par une sécularisation croissante, et par de multiples propositions religieuses, ces personnes ont découvert l’Evangile comme une Bonne Nouvelle pour leur vie. Elles ont retrouvé le bonheur de croire au Christ qui donne sa vie pour nous et ressuscite pour nous. Leur vie personnelle et familiale a été transformée et elles sont heureuses de participer à la vie et à la mission de l’Eglise.

Ce nouveau souffle que nous recevions comme une grâce, nous a conduits à mieux saisir la pertinence de la première orientation de notre Synode diocésain en 2001, « donner la priorité à l’annonce de Jésus-Christ Ressuscité, unique Sauveur, vivant au cœur du monde ». En même temps, ce nouveau souffle nous a réveillés à l’urgence de la « Nouvelle Evangélisation », à laquelle Saint Jean-Paul II, le Pape Benoît XVI et le Pape François nous appelaient depuis plusieurs années déjà. Cette double prise de conscience a été pour nous un « Kairos », un moment de grâce où nous avons entendu l’appel fort que le Seigneur adressait à notre Eglise pour entrer de plein pied dans une Nouvelle Evangélisation. En particulier :

- a) donner priorité à cette pastorale missionnaire, déjà commencée ; continuer à annoncer le cœur de l’Evangile de manière adaptée aux adultes, aux jeunes, aux enfants de tous milieux.
- b) élaborer une pastorale d’initiation chrétienne pour accompagner en Eglise cette vie de foi qui renaît et mûrit dans le cœur de ceux et celles qui se laissent toucher par l’Evangile.

C’est pour répondre à cet appel d’une manière adaptée à notre situation concrète, que le 24 novembre 2013 je lançais le diocèse sur un chemin de consultation et de discernement appelé « Kleopas », du nom d’un des premiers disciples à se laisser toucher par l’Evangile que le Christ Ressuscité lui-même lui annonçait sur le chemin d’Emmaüs.

De cette consultation qui eut lieu en 2014, il ressort qu’une majorité de fidèles demande que l’Eglise renouvelle sa manière d’annoncer Jésus-Christ et d’initier les enfants et les

jeunes à la foi. Ces fidèles souhaitent aussi que les familles soient mieux soutenues dans leur rôle de premier agent de transmission de la foi ; et que les écoles catholiques retrouvent leur identité profonde ainsi que leur rôle dans la vie et la mission de l'Église.

Après cette consultation, nous sommes entrés en 2015, dans un long processus de discernement qui fut confié à des équipes plus restreintes. Ces équipes ont eu pour tâche d'étudier les rapports issus des consultations, ainsi que les textes récents du magistère de l'Église qui nous donnent les repères essentiels sur le sens de l'activité catéchétique d'un diocèse, et sur le rôle de l'école catholique dans la vie et la mission d'une Église locale. C'est à la lumière des consultations, comme de ces repères, que fut élaboré le « Projet Catéchétique du Diocèse de Port-Louis » qui s'appellera lui aussi « Kleopas ». Ce projet nous présente « l'offre catéchétique globale de notre Église particulière, qui intègre d'une manière articulée, cohérente et coordonnée, les divers processus de catéchèse proposés aux destinataires des différents âges. » (DGC 274).

Je remercie vivement tous ceux et celles qui ont participé à la consultation et au discernement, ainsi que ceux et celles qui se sont attelés à l'élaboration du Projet Catéchétique Diocésain. Je salue ici leur sagesse, leur générosité et leur détermination, animés qu'ils étaient d'un grand désir de fidélité à la vocation de l'Église.

Un mot spécial pour dire toute notre gratitude au Professeur Henri Derroitte qui nous a guidés fidèlement tout au long de ce chemin. Nous sommes vraiment reconnaissants d'avoir pu bénéficier de son expertise et de son soutien fraternel.

Je suis heureux de vous présenter ici ce Projet Catéchétique Diocésain, « Kleopas », fruit de tout ce travail. Avec vous, je prie le Seigneur de nous donner le souffle nécessaire pour répondre fidèlement à l'appel qu'il fait retentir en nous de manière toujours nouvelle : « Pousse vers le large et jette les filets ».

1. 1^e orientation : Donner priorité à la catéchèse des adultes dans les paroisses

1.1. Principe

Aux origines de l'Église, la catéchèse s'adressait aux adultes. Le Concile Vatican II a voulu renouer avec cette tradition en restaurant le catéchuménat des adultes. En 1979, le Pape Saint Jean-Paul II demande de donner priorité à la catéchèse des adultes¹. En 1997 le « Directoire Général de la Catéchèse » demande de prendre le catéchuménat des adultes avec sa pédagogie initiatique comme modèle de toute catéchèse².

1.2. Enjeu

- a) Le catéchuménat des adultes est en fait un chemin d'initiation à la foi chrétienne qui est proposé aux adultes comme préparation au baptême. Reprendre le catéchuménat des adultes comme modèle de toute catéchèse nous rappelle avec bonheur que la foi chrétienne n'est pas d'abord la connaissance d'un corps de doctrine, mais une relation personnelle de confiance qui s'établit progressivement avec Jésus-Christ. Comme toute relation, la foi en Jésus-Christ est appelée à croître, à se développer tout au long d'une vie. C'est pourquoi l'Église a comme mission non pas simplement d'inviter les adultes ou les jeunes à pratiquer leur religion ou à observer les règles de morale. Elle doit avant tout leur présenter Jésus-Christ comme sauveur de nos vies et les inviter à entrer dans une relation de foi et de confiance avec lui. « Le but définitif de la catéchèse est de mettre quelqu'un non seulement en contact mais en communion, en intimité, avec Jésus-Christ »³.
- b) De plus, la priorité donnée à la catéchèse des adultes est basée sur la conviction que c'est sur la foi des adultes que se construit une véritable communauté chrétienne, laquelle agit comme « matrice spirituelle » de l'initiation des enfants et des jeunes à la foi. Les enfants et les jeunes ne peuvent naître à la foi ni grandir dans la foi sans être « portés » par une telle communauté.

1.3. Mise en œuvre

C'est pourquoi je demande que les paroisses et les mouvements du diocèse donnent une priorité absolue à la catéchèse des adultes. Pour cela, chaque paroisse, éventuellement en collaboration avec des paroisses voisines ou avec des mouvements ou d'autres communautés, devra établir un plan annuel de catéchèse adulte.

¹ Exhortation Apostolique - Catechesi Tradendae (C.T.) No. 43

² Directoire Général de la Catéchèse (DGC) No. 274, 90-91

³ DGC, 80 et C.T., 5

- a) Ce plan pourra être élaboré à partir de ce qui existe déjà comme proposition de catéchèse adulte dans notre diocèse. Mais il devra toujours être guidé par la double visée de la catéchèse adulte : non seulement réveiller les adultes à la foi, mais aussi favoriser la croissance des adultes dans la foi. C'est pourquoi le plan de catéchèse adulte ne saurait se contenter d'encourager les adultes à suivre toutes les formations disponibles, mais devra chercher à adapter la catéchèse aux différents besoins des adultes selon l'étape où ils sont rendus dans leur cheminement de foi. D'où l'importance de distinguer par exemple entre ce qu'il faut offrir à
- ceux et celles qui, ayant abandonné depuis longtemps tout contact avec le Christ, doivent être réveillés à la foi
 - ceux et celles qui, ayant déjà été éveillés à la foi, sont appelés dorénavant à mûrir dans la foi
 - ceux et celles qui, ayant déjà accompli un certain chemin de maturation, doivent être initiés à la dimension missionnaire de la vie de foi,
 - ceux et celles qui demandent un sacrement pour leur enfant (comme le baptême, la confirmation ou la première communion) ou pour eux-mêmes (comme le baptême, le mariage ou l'ordination diaconale)
 - ou ceux et celles qui sont invités à assumer un ministère laïc.
- b) La catéchèse adulte doit aussi privilégier la pédagogie de l'initiation. Pour cela, nous devons veiller à ce que
- une communauté chrétienne soit le sujet porteur de la catéchèse ou la « matrice spirituelle » de l'initiation
 - le processus de formation soit une véritable école de la foi, avec une certaine progressivité dans les étapes proposées⁴
 - la catéchèse adulte soit imprégnée du mystère pascal, qu'elle se concentre sur l'essentiel de la foi, le cœur de l'Évangile⁵
- c) Le Service Diocésain de la Catéchèse et du Catéchuménat aura désormais un département « Catéchèse Adulte » qui sera au service des paroisses et des mouvements pour les soutenir dans l'élaboration et l'exécution de leur plan annuel.

⁴ DGC, 91

⁵ Evangelii Gaudium (EG) 34-36

2. 2^e orientation : Proposer un chemin d'initiation chrétienne aux enfants et aux jeunes

2.1. Principe

Depuis le Concile Vatican II, les grands textes du magistère de l'Église Universelle⁶ invitent les Églises locales à s'inspirer du modèle du catéchuménat baptismal des adultes pour élaborer l'initiation chrétienne des enfants et des jeunes. Concrètement cela veut dire :

- a) que l'initiation des jeunes à la foi ne vise pas seulement à transmettre des connaissances religieuses mais à conduire le jeune à décider librement de suivre le Christ et à entrer dans une relation personnelle de foi en Lui ;
- b) que cette initiation s'étale dans le temps comme un chemin progressif d'éveil à la foi avec des étapes bien définies ;
- c) que le jeune qui entreprend ce chemin soit accompagné et soutenu, non pas seulement par des enseignants ou des catéchètes, mais aussi par sa famille et par la communauté paroissiale
- d) que ce chemin d'initiation se structure autour de la célébration des sacrements de l'initiation chrétienne, le baptême, la confirmation et la première eucharistie.

2.2. Enjeu

Dans notre contexte social qui est à la fois pluri-religieux, marqué par une perte des repères moraux et influencé par une sécularisation croissante, l'Église ne peut plus se contenter de présupposer la foi chez les jeunes et chercher à l'entretenir. Elle doit plutôt s'orienter vers une pastorale qui cherche à engendrer à une vie de foi et à la faire mûrir. Dans cette perspective, il ne s'agit pas simplement de préparer les enfants à la réception des sacrements de l'initiation mais de chercher à les initier à la vie de foi par les sacrements.

2.3. Mise en œuvre

C'est pourquoi je demande que dans le Diocèse de Port-Louis :

2.3.1. l'initiation chrétienne des enfants et des jeunes soit vécue et soutenue simultanément dans les 3 lieux de vie et d'éducation des enfants que sont la famille, la paroisse et l'école :

- a) en famille l'accent sera mis davantage sur l'éveil à la foi, l'initiation à la prière et à une vie selon l'Évangile (l'éveil du sens moral).

⁶ DGC, 274 et 90-91

- b) en paroisse, la catéchèse proposera aux enfants un parcours qui les immergera progressivement dans l'expérience croyante de la communauté afin de les initier à une foi vécue en communauté. Ils seront ainsi préparés à vivre les sacrements d'initiation non pas comme des buts à atteindre, mais comme des portes par lesquelles ils sont invités à passer pour entrer dans une vie de foi.
- c) à l'école, l'accent sera mis sur le pôle « connaissance de la foi », et les enfants seront initiés à la lecture de la Bible.

2.3.2. le processus de l'initiation chrétienne des enfants et des jeunes commence depuis le plus jeune âge et soit structuré autour des sacrements de l'initiation chrétienne de la façon suivante :

a) Eveil à la vie de foi

de 0 – 7 ans : accompagner les tout-petits dans l'éveil à la foi, lequel consiste

- à initier l'enfant à la prière et aux symboles de la foi,
- à nourrir la mémoire de l'enfant de récits bibliques,
- à éveiller chez lui le sens moral.

b) Sacrement du Pardon

vers 8 ans (en 3^e année du primaire)

- aux enfants déjà baptisés sera proposé le Sacrement du Pardon.
- aux enfants qui n'auront pas encore été baptisés sera proposé le Sacrement du Baptême.

Dans l'Eglise le premier signe du pardon de Dieu est le baptême. Mais la vie de l'Eglise a conduit à reconnaître que les baptisés peuvent encore pécher et qu'ils ont besoin d'être réconciliés et de retrouver ainsi la grâce de leur baptême. C'est pour bien marquer le lien entre le baptême et le Sacrement de Réconciliation que ces 2 sacrements seront proposés, selon les besoins des enfants, dans la même année.

c) Sacrement de Confirmation

Vers 9 ans (en 4^e année du primaire) sera proposé aux enfants le Sacrement de Confirmation.

Le Concile Vatican II demande de bien marquer le lien intrinsèque de la confirmation avec le baptême⁷. Pour répondre à cette invitation, la confirmation sera célébrée, comme le sceau du Baptême, avant que l'enfant n'ait accès à l'Eucharistie. En effet par le baptême, l'enfant est inséré dans le Christ et devient enfant de Dieu. A la confirmation,

il reçoit l'Esprit Saint qui le rend capable de vivre réellement une vie de fils ou de fille de Dieu.

d) Sacrement de Première Eucharistie

Vers 10 ans (en 5^e année du primaire) les enfants recevront le sacrement de leur Première Eucharistie.

Dans la tradition de l'Eglise, c'est l'Eucharistie qui achève l'initiation chrétienne⁸. En tant que source permanente et sommet de toute vie chrétienne, l'Eucharistie est le dernier sacrement de l'initiation chrétienne, mais il est aussi le seul des sacrements de l'initiation qui pourra être reçu tout au long de la vie chrétienne comme nourriture pour le chemin. La première Eucharistie fait ainsi la transition entre l'initiation chrétienne proprement dite qui est limitée dans le temps, et tout le reste de la vie chrétienne qui a toujours besoin d'être nourrie de l'amour du Christ exprimé par le don de sa vie pour nous.

e) Vers la Profession de Foi

- (1) Vers 11 ans (en 6^e année du primaire) sera proposée aux enfants une relecture de tout le processus de leur initiation chrétienne depuis la tendre enfance jusqu'à la réception des sacrements de l'initiation. Le but de cette relecture (appelée « catéchèse mystagogique » dans la tradition de l'Eglise) est d'aider l'enfant à approfondir le sens de ce qu'il a vécu dans son initiation chrétienne et à en retenir les principaux enseignements pour sa vie chrétienne.
- (2) Entre 12 et 14 ans (dans les 3 premières années du cycle secondaire) sera proposée aux enfants une initiation aux 4 piliers du Catéchisme de l'Eglise Catholique : le Credo, les 10 Commandements, la Prière et les Sacrements. Ces 4 éléments lui sont offerts comme guide et comme repères pour l'accompagner dans sa vie de disciple du Christ dans le monde.
- (3) Vers 14 ans (en 3^e année du secondaire) les jeunes seront invités à exprimer publiquement, dans une cérémonie liturgique appelée « profession de foi », leur engagement à « professer » leur foi, c'est-à-dire, à en témoigner dans leur vie de tous les jours.
- (4) De 15 à 18 ans (durant les 4 dernières années du secondaire) seront proposés aux jeunes :

⁸ CEC No. 1322

- dans le cadre paroissial : des parcours de type initiatique autour des temps forts liturgiques. Ces parcours comprendront une préparation catéchétique, une expérience concrète de vie chrétienne en communauté et finalement une relecture de l'expérience toujours dans le but de les aider à s'approprier les repères de vie chrétienne, implicites dans le parcours qu'ils auront vécu.
- dans le cadre scolaire : leur sera proposée également une initiation à la manière dont la foi chrétienne éclaire quelques aspects essentiels de la vie, i.e., la famille, la justice sociale, la responsabilité écologique. Cette initiation fera référence également à l'apport des grandes traditions religieuses sur ces mêmes questions. Le jeune sera ainsi initié en même temps au dialogue interculturel.

2.3.3. Calendrier

Ce parcours global d'initiation des enfants et des jeunes à la foi chrétienne se mettra en place graduellement dans le diocèse. Il commencera avec les enfants qui entreront en première année du primaire à la rentrée de septembre 2017 (pour les enfants qui fréquentent les écoles françaises) ou en janvier 2018. Nous avancerons progressivement d'année en année en invitant les familles, l'école et la paroisse à apporter chacun leur contribution. Entretemps seront préparés les outils catéchétiques pour les familles et les paroisses, ainsi que les manuels scolaires requis pour chacune des années. Dès janvier 2017 commencera aussi la formation des catéchètes, des parents et des enseignants qui seront impliqués progressivement dans la mise en œuvre de l'initiation des enfants et des jeunes.

N.B. Les enfants qui entreront en première année du primaire en septembre 2016 ou en janvier 2017 continueront avec le système de catéchèse et de réception des sacrements d'initiation en vigueur actuellement.

2.3.4. La responsabilité de la paroisse

La mise en œuvre de ce parcours d'initiation chrétienne des enfants et des jeunes relèvera à la fois de la responsabilité des paroisses, des familles, des écoles catholiques, des catéchètes scolaires qui sont admis dans les écoles privées ou d'état. Les mouvements de jeunes et le Service Diocésain de la Pastorale des Jeunes apporteront aussi leur contribution spécialement après la réception des sacrements d'initiation. Mais la paroisse en tant que la « présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration »⁹ devra toujours garder un rôle de pivot.

⁹ EG, No. 28

Ce rôle pourra se décliner concrètement de la façon suivante :

- a) La paroisse devra veiller à une bonne coordination de la catéchèse qui accompagne l'initiation chrétienne des enfants dans les 3 lieux : la paroisse elle-même, la famille et l'école ;
- b) En particulier, la paroisse cherchera à susciter des vocations de catéchètes de différentes sortes : par exemple, catéchètes de parents, catéchètes d'enfants et de jeunes en paroisse ou catéchètes scolaires ;
- c) La paroisse veillera à ce que ces différents types de catéchètes reçoivent une formation initiale et continue ;
- d) La paroisse veillera aussi à renforcer les liens entre cette catéchèse vécue dans les 3 lieux et la liturgie. Elle pourra proposer aussi autour des temps forts liturgiques, ainsi qu'à d'autres occasions (comme par exemple le mois de Marie, la 15 août ou la fête du Père Laval), des catéchèses communautaires dites « intergénérationnelles ». Ces catéchèses adressées en même temps à différents groupes d'âge montrent comment chaque groupe d'âge peut apporter une contribution originale à la maturation de la foi. Cette interaction entre différents groupes d'âge contribue aussi à ancrer la communauté chrétienne dans son rôle de « matrice de l'initiation chrétienne ».

2.3.5. Soutien apporté aux paroisses

- a) La paroisse sera soutenue dans l'exercice de sa responsabilité par un Service Diocésain de la Catéchèse et du Catéchuménat (SDCC) qui sera créé en remplacement de l'actuelle Commission Catéchèse. Ce service apportera sa contribution à la mise en œuvre de ce nouveau processus d'initiation chrétienne des enfants et des jeunes, surtout dans le domaine de la production d'outils et de manuels et dans celui de la formation des catéchètes paroissiaux d'enfants et de parents.
- b) La paroisse sera soutenue également par un Service Diocésain de la Pastorale des Jeunes (SDPJ) qui sera créé en remplacement de l'actuelle EAPJ. Ce service apportera sa contribution spécialement dans l'élaboration, en collaboration avec le SDCC, des propositions catéchétiques à faire aux tranches d'âge de 12 à 14 ans (avant la profession de foi) et de 15 à 18 ans. Il sera aussi disponible pour aider à la formation des animateurs et accompagnateurs de groupes de jeunes.
- c) La paroisse bénéficiera enfin du soutien du Service Diocésain de la Liturgie et des Sacrements (SDLS) pour tout ce qui relèvera des étapes liturgiques de l'initiation chrétienne en tenant compte spécialement du lien entre catéchèse et liturgie.

3. 3^e orientation : Soutenir les familles dans leur responsabilité de transmettre la foi

3.1. Principe

Saint Jean-Paul II dans « Familiaris Consortio » souligne entre autre « l'urgence de l'intervention pastorale de l'Eglise pour soutenir la famille ... avec une certitude que l'Évangélisation à l'avenir dépend en grande partie de l'Eglise domestique »¹⁰.

Le Pape François dans sa récente Exhortation Apostolique « Amoris Laetitia » va dans le même sens : « Les familles chrétiennes, par la grâce du sacrement de mariage, sont les principaux acteurs de la pastorale familiale, surtout en portant le « témoignage joyeux des époux et des familles, Eglises domestiques ». Pour que les familles puissent être toujours davantage des sujets actifs de la pastorale familiale, il faut « un effort d'évangélisation et de catéchisme » envers la famille, qui l'oriente dans ce sens »¹¹.

Les consultations Kleopas expriment aussi une forte demande pour que l'Eglise ait à cœur le soutien et l'accompagnement des familles afin qu'elles soient habilitées à jouer pleinement leur rôle dans l'Eglise et dans la société.

3.2. Enjeu

L'enjeu c'est que « le bien de la famille est déterminant pour l'avenir du monde et de l'Eglise »¹².

Les consultations effectuées durant le cheminement Kleopas ont révélé combien, pour les fidèles chrétiens mauriciens, malgré les transformations rapides d'une société en pleine mutation, la famille reste un bien précieux pour le développement humain des personnes, la transmission de la foi, la vitalité de l'Eglise et la stabilité de la société.

En effet, la famille est le berceau de notre humanité, non seulement parce que c'est là que nous accédons à l'existence humaine, mais aussi parce que c'est là que nous recevons le goût de vivre notre vie avec humanité.

De plus, la Parole de Dieu nous révèle que l'homme et la femme ont été créés pour s'aimer et pour entreprendre de former ensemble un couple unique et indissoluble, un foyer qui accueille la vie humaine et en prend soin. Les couples chrétiens qui s'engagent publiquement en ce sens en réponse à l'appel de Dieu assument, par le sacrement du mariage, la responsabilité d'être un signe vivant de l'amour fidèle de Dieu pour son peuple.

¹⁰ Familiaris Consortio (F.C.) No. 65 – voir aussi l'ensemble des No. 65-85

¹¹ Amoris Laetitia (A.L.) No. 200 – voir aussi l'ensemble des No. 199-312

¹² Amoris Laetitia No. 31

Jésus lui-même, en venant à la rencontre des familles sur la terre, en les aimant jusqu'à donner sa vie pour elles, les soutient dans leur vie et leur mission. Grâce au secours de cette présence fidèle du Christ à leurs côtés, les époux chrétiens et leur famille sont appelés à devenir une véritable cellule d'Eglise – une « Eglise domestique ».

D'où l'immense responsabilité de l'Eglise à l'égard des familles. Elle doit les soutenir dans leur rôle capital de sujet actif de la transmission de la foi.

3.3. Mise en œuvre

C'est pourquoi sera créé dans le diocèse un Service Diocésain de la Pastorale Familiale (SDPF) dans le but de soutenir les familles afin qu'elles puissent assumer pleinement leur mission d'humanisation de la société et leur rôle essentiel dans la vie et dans la mission de l'Eglise. Ce service remplacera l'actuelle EAPF.

Ce service a pour but de promouvoir dans le diocèse un accompagnement des couples sur leur chemin de foi qui les aide à accéder à une certaine stabilité, à accueillir généreusement de nouvelles vies et les soutienne dans l'exercice de leur mission de transmission de la foi. Ce service portera aussi une attention spéciale aux couples en difficulté, séparés, aux personnes divorcées non remariées ou divorcées remariées.

Ce service devra entre autres :

- Revoir la préparation des jeunes au mariage, en l'inscrivant dans un parcours de type catéchuménal visant à aider les futurs couples à vivre leur mariage comme une vocation et à assumer la mission de la famille dans l'Eglise et dans la société
- Accompagner les couples au long de leur vie de mariage et spécialement les jeunes couples dans les premières années de leur mariage
- Accompagner les parents dans leur responsabilité d'éducateurs et de témoins de la foi auprès de leurs enfants (en collaboration avec le SDCC)
- Se mettre au service des couples divorcés remariés et des couples vivant en concubinage, des familles en difficulté, recomposées ou monoparentales. Ce service devra être proactif dans le sens qu'il n'attende pas que les familles en difficulté s'adressent à lui, mais prenne l'initiative de les rencontrer, les écouter, et témoigner auprès d'eux de la miséricorde du Christ qui les accompagne sur leur chemin et guérit leurs blessures.

4. 4^e orientation : Donner aux écoles catholiques les moyens de jouer leur rôle dans l'annonce de l'Évangile et la transmission de la foi

4.1. Principes

- a) Avec la famille et la paroisse, l'Église considère l'école catholique comme un lieu important pour la formation humaine et chrétienne des jeunes catholiques¹³.

En même temps, chez nous, comme dans la plupart des pays du monde, l'école catholique s'est ouverte progressivement dans un esprit de service à des élèves d'autres religions.

Pour assumer ce service éducatif aux catholiques, comme aux élèves d'autres religions, le Concile Vatican II a demandé à ce que les écoles catholiques fassent un passage « de l'école-institution » à « l'école communauté », une communauté où soit créée une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité¹⁴.

« La personne de chacun, dans ses besoins matériels et spirituels, est au centre de l'enseignement de Jésus : c'est pour cela que la promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique »¹⁵.

- b) A l'école catholique, les jeunes catholiques reçoivent donc un enseignement religieux (pôle connaissance de la catéchèse) différent et complémentaire de la catéchèse en paroisse et de l'éducation chrétienne en famille. Le but de cet enseignement religieux est de donner à l'élève catholique les moyens de découvrir et d'approfondir sa propre religion tout en apprenant à vivre en harmonie avec les élèves qui croient autrement. « La dimension religieuse en effet est intimement liée au fait culturel, participe à l'éducation globale de la personne et permet de transformer la connaissance en sagesse de vie »¹⁶.
- c) Au service des élèves d'autres traditions religieuses, l'école catholique développe également une approche interculturelle de l'éducation dans tous les aspects de l'expérience scolaire. C'est pourquoi elle propose, entre autres, une initiation à l'interculturel. Cela permet aux élèves de découvrir les richesses de la diversité culturelle et l'importance de leur interaction pour un vivre ensemble harmonieux dans le respect des différences¹⁷.

¹³ DGC No. 259-260

¹⁴ Concile Vatican II, Déclaration sur l'éducation chrétienne – « Gravissimum Educationis » No. 8

¹⁵ Saint Jean-Paul II, 24 novembre 1991

¹⁶ Congrégation pour l'Éducation Catholique

¹⁷ Congrégation pour l'Éducation Catholique

4.2. Enjeux

Le projet éducatif de l'école catholique, élaboré à la lumière de la vision proposée par Vatican II et l'enseignement des Papes depuis, vise en même temps à soutenir l'identité catholique de l'école et à offrir un accueil à tous à travers une éducation marquée par l'interculturel. Ce projet constitue un enjeu capital, car il est fondé sur une donnée importante de la foi catholique pour qui, l'ouverture à l'autre n'est pas une simple tolérance mais une exigence de l'Évangile.

Relever le défi de l'interculturel dans l'école catholique correspond également à un enjeu considérable pour la société mauricienne. En effet, être formé à l'art de dialoguer avec des personnes d'autres cultures qui ont d'autres visions de l'existence, sans renier ni perdre sa propre identité est une condition *sine qua non* de la stabilité et du développement humain harmonieux de toute une société.

4.3. Mise en œuvre

C'est pourquoi le Service Diocésain de l'Éducation Catholique (le nouveau nom qui est donné au Bureau de l'Éducation Catholique) aura, entre autres, la responsabilité de mettre en œuvre les chantiers suivants :

- Publier et faire connaître la nouvelle Charte de l'Éducation Catholique explicitée dans le document de référence pour l'École Catholique. Chaque école devra incarner cette charte dans un projet d'établissement.
- Développer la pastorale scolaire portée par une équipe d'animation dans chaque établissement en vue d'assurer l'animation chrétienne de l'école dans un esprit évangélique de liberté et de charité.
- Relancer et réorienter l'activité catéchétique dans les écoles en instaurant un parcours d'enseignement religieux pour les catholiques et d'initiation à l'interculturel pour les élèves d'autres religions. Ces parcours convergeront vers un apprentissage à la pratique du dialogue pour un vivre ensemble harmonieux. Ils s'établiront sur la base des référentiels arrêtés.
- Offrir une formation initiale et continue aux personnes engagées professionnellement dans les écoles catholiques par la mise en place de structures solides de formation au sein de l'Éducation Catholique.
- Etablir une nouvelle structure de gouvernance évangélique au sein de l'Éducation Catholique et promouvoir des instances de concertation et de participation au niveau de chaque école.

5. 5^e orientation : redéfinir la mission de l'Institut Cardinal Jean Margéot pour soutenir le Projet Catéchétique Diocésain, « Kleopas » par la formation

Principe

Pour soutenir la mise en œuvre progressive du Projet Catéchétique Diocésain, « Kleopas » dans sa dimension familiale, paroissiale et scolaire, la formation est indispensable. Sans le concours de personnes vraiment formées et préparées, toute activité pastorale risque de perdre sa qualité¹⁸.

C'est pourquoi l'ICJM reçoit comme mission primordiale de se mettre au service de cette formation

- en écoutant des besoins exprimés par les responsables des services diocésains et dans un dialogue avec eux
- en se concentrant sur la formation des formateurs
- en travaillant de plus en plus en interdisciplinarité.

Enjeu

L'enjeu est considérable

- a) Pour qu'une annonce de l'Évangile et une transmission de la foi soient de qualité, il faut pouvoir compter sur
 - des personnes qui auront reçu une formation qui leur aura donné l'occasion de mûrir humainement en tant que croyantes et comme apôtres de Jésus-Christ ;
 - des personnes qui auront aussi acquis une connaissance suffisante et une fidélité personnelle au message évangélique tel qu'il nous est transmis par l'Église ;
 - des personnes qui auront pris le temps également de connaître le groupe humain auquel elles sont envoyées et le contexte social dans lequel il vit ;
 - des personnes enfin qui auront acquis un certain savoir-faire dans la communication¹⁹.

- b) De plus, toute formation offerte aux acteurs/actrices de la mission pastorale de l'Église doit correspondre aux besoins de ces acteurs/actrices, mais aussi aux besoins de ceux et celles à qui ils sont envoyés. D'où l'importance du dialogue entre l'équipe de l'ICJM et les responsables de la pastorale sur le terrain.

- c) Enfin, il est important que la formation se déplace et aille rejoindre les acteurs/actrices de la pastorale au plus près de leur réalité. Or l'équipe de l'ICJM ne saurait arriver à quadriller le terrain. D'où l'importance de se concentrer sur la

¹⁸ DGC No. 234

¹⁹ DGC No. 234-238

formation des formateurs, et ainsi de démultiplier les possibilités de formation et de faciliter l'accès à la formation.

5.3 Mise en œuvre

- a) Après réception des « commandes » de formation de la part des services diocésains, l'ICJM entamera avec chacun d'eux un dialogue en vue d'élaborer un parcours qui réponde au mieux aux besoins exprimés.
- b) L'ICJM se concentrera sur la formation de formateurs, i.e., entre autres,
 - de ceux/celles qui seront pressentis pour servir comme catéchistes formateurs/trices, des catéchistes d'enfants et de parents dans les régions ;
 - de ceux/celles qui seront pressentis pour servir comme catéchistes coordonnateurs/trices de la catéchèse paroissiale
 - des professeurs d'enseignement religieux ainsi que les Maîtres/Maîtresses d'écoles primaires catholiques et les Recteurs/Rectrices des collèges secondaires catholiques
 - des animateurs de groupes de jeunes
 - des équipes animatrices des Cours de Préparation au Mariage (CPM)
 - de tous ceux et celles qui seront appelés à recevoir un ministère dans les paroisses (comme les membres des Equipes d'Animation Pastorale – EAP) ou à assumer une responsabilité au sein d'un service diocésain (comme le responsable de la catéchèse spécialisée, de l'éveil religieux, etc.)
- c) L'ICJM assurera également le « coaching » de ceux/celles qui seront appelés à suivre une formation universitaire en ligne
- d) La formation des catéchistes en paroisse ou en région sera assurée par ceux et celles qui auront reçu une formation de formateur à l'ICJM

6. 6^e orientation : Se doter de structures nouvelles ou renouvelées pour accompagner, coordonner, soutenir la mise en œuvre du Projet Catéchétique Diocésain, « Kleopas »

6.1 Principe

L'élaboration du Projet Kleopas depuis 2013 et maintenant sa mise en œuvre, constituent la réponse confiante que notre diocèse veut donner à l'appel du Seigneur pour une Nouvelle Evangélisation.

Cet appel du Seigneur nous invite à une « conversion missionnaire » qui doit s'inscrire non seulement dans nos cœurs et dans nos vies, mais aussi dans les habitudes et les structures d'Eglise. « J'imagine un choix missionnaire capable de transformer toute chose, écrit le Pape François, afin que les habitudes, les styles, les horaires, le langage et toute structure ecclésiale devienne des canaux adéquats pour l'évangélisation du monde actuel, plus que pour l'auto-préservation »²⁰.

Cet appel peut aussi nous demander de prendre de nouvelles habitudes ou de créer de nouvelles structures. « La pastorale en terme missionnaire exige d'abandonner le confortable critère pastoral du « on a toujours fait ainsi », écrit encore le Pape François. J'invite chacun à être audacieux et créatif dans ce devoir de repenser les objectifs, les structures, le style et les méthodes évangélisatrices de sa propre communauté »²¹.

6.2 Enjeu

L'enjeu est capital car il s'agit en fait de la fidélité de l'Eglise à sa propre vocation, qui est une vocation missionnaire.

Le Concile Vatican II nous le disait déjà : « Toute rénovation dans l'Eglise consiste essentiellement dans une fidélité plus grande à sa vocation [...] L'Eglise au cours de son pèlerinage, est appelée par le Christ à cette réforme permanente dont elle a perpétuellement besoin en tant qu'institution humaine et terrestre »²².

Mais, en même temps, toute réforme de structure dans l'Eglise doit veiller constamment à se laisser animer par le souffle missionnaire qui est à l'origine même de la vocation de l'Eglise. Car « sans une vie nouvelle et un authentique esprit évangélique, sans « fidélité de l'Eglise à sa propre vocation », toute nouvelle structure se corrompt en peu de temps »²³.

²⁰ Evangelii Gaudium No. 24

²¹ Evangelii Gaudium No. 33

²² Evangelii Gaudium No. 26

²³ Evangelii Gaudium No. 26

Cet appel du Pape vaut pour les structures diocésaines²⁴ comme pour les structures paroissiales²⁵.

6.3 Mise en œuvre

Le Projet Catéchétique Diocésain, « Kleopas » nous conduit ainsi à renouveler nos structures d’Eglise ou à en créer de nouvelles.

6.3.1 Au niveau diocésain

- a) Renouveler le Conseil Pastoral Diocésain avec comme mission principale d’accompagner et d’évaluer la mise en œuvre du Projet Catéchétique Diocésain, « Kleopas ». Pour cela il devra :
 - recueillir les avis et les remarques des paroisses, des services, des mouvements et des chrétiens du diocèse
 - veiller à la bonne gestion des transitions

- b) Créer 6 services diocésains :
 - le Service Diocésain de la Catéchèse et du Catéchuménat – SDCC (cf. le cahier de charge en annexe). Ce service remplacera la Commission de Catéchèse de l’île Maurice (CCIM)
 - le Service Diocésain de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle – SDPLS (cf. le cahier de charge en annexe). Ce service remplacera la Commission Liturgique
 - le Service Diocésain de l’Education Catholique – SDEC (cf. le cahier de charge en annexe). Ce service remplacera le Bureau de l’Education Catholique (BEC)
 - le Service Diocésain de la Formation qui sera assumé par l’équipe de l’ICJM (cf. le cahier de charge en annexe)
 - le Service Diocésain de la Pastorale Familiale – SDPF (cf. le cahier de charge en annexe). Ce service remplacera l’EAPF
 - le Service Diocésain de la Pastorale des Jeunes – SDPJ (cf. le cahier de charge en annexe). Ce service remplacera l’EAPJ
 - Chaque service diocésain aura comme responsable un délégué épiscopal nommé par l’Evêque. Ce délégué qui pourra être soit un(e) laïc, soit un(e) religieux(se), soit un prêtre, sera entouré d’une petite équipe, dont certains au moins seront des permanents.
 - Chaque service diocésain mettra sur pied également un Conseil Pastoral Diocésain du secteur précis de la pastorale dont il a la charge.

²⁴ Evangelii Gaudium No. 30-31

²⁵ Evangelii Gaudium No. 28

c) Créer un Conseil des Délégués Episcopaux autour de l'Evêque.

La gouvernance ecclésiale demande à ce que les six services diocésains travaillent en collaboration pour une meilleure coordination en vue de l'annonce de l'Évangile et de la transmission de la foi dans le diocèse. D'où la création du Conseil des Délégués Episcopaux sous la présidence de l'Evêque.

Ce Conseil sera chargé d'assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du Projet Catéchétique Diocésain, « Kleopas », en veillant particulièrement aux transitions à assurer.

6.3.2 Au niveau paroissial

Donner un « souffle missionnaire » au Conseil Pastoral Paroissial, à l'EAP, aux différentes commissions, au CPQ, à la Fabrique afin que « la pastorale ordinaire en toutes ses instances soit plus expansive et ouverte, qu'elle mette les agents pastoraux en constante attitude de « sortie » et favorise ainsi la réponse positive de tous ceux auxquels Jésus offre son amitié »²⁶.

- a) Le Conseil Pastoral Paroissial a comme mission principale d'écouter la vie du peuple et de discerner les besoins pastoraux et les défis missionnaires.
- b) L'EAP a comme mission principale d'accompagner et de coordonner la mise en œuvre progressive du Projet Catéchétique Diocésain, « Kleopas » sur la paroisse.
- c) La Fabrique a comme mission principale de soutenir cette mise en œuvre du Projet Catéchétique Diocésain, « Kleopas » par des levées de fonds régulières et par une gestion saine des dépenses paroissiales.

²⁶ Evangelii Gaudium (EG) No. 27

Conclusion

Notre Projet Catéchétique Diocésain, « Kleopas » est pour nous l'expression d'un immense acte de foi :

- une foi qui soit d'abord une réponse confiante à l'appel du Seigneur à une Nouvelle Evangélisation qui cherche à rejoindre une société en pleine mutation. Nous croyons de toutes nos forces que l'Evangile, la Bonne Nouvelle de la Miséricorde du Seigneur, est un trésor qui nous a été confié pour être partagé.
- une foi qui soit aussi une confiance en la force de transformation de l'Evangile pour notre vie personnelle, notre vie de famille comme pour notre vie en société.
- une foi enfin en Celui qui nous envoie, mais qui promet aussi d'être avec nous tous les jours tout au long du chemin.

C'est comme des pauvres que nous nous mettons en route sur ce chemin. Des pauvres, car nous ne sommes pas des « chrétiens parfaits » qui allons à la rencontre des hommes pour leur faire la leçon, mais plutôt des pécheurs que le Seigneur dans sa miséricorde a relevés et envoyés pour témoigner humblement de cette miséricorde qui est offerte à tous. Comme les disciples autrefois, nous sommes envoyés aujourd'hui simplement pour donner gratuitement ce que nous avons reçu gratuitement.

Notre pauvreté se manifeste aussi dans la grande disproportion entre la petitesse de nos moyens et l'ampleur de la tâche qui nous est confiée. Mais notre pauvreté renvoie à la puissance du Seigneur qui se déploie dans notre faiblesse, une puissance qui seule peut toucher les cœurs, mettre en route d'autres disciples à la suite du Christ, envoyer d'autres ouvriers à la moisson, et susciter entre nous un partage de nos ressources comme de notre temps pour le service de la mission.

La tâche est immense et le chemin qui s'ouvre devant nous ne laisse pas voir son terme. Nous aurons besoin d'un long souffle pour tenir la distance. Ce souffle nous sera donné par Celui qui a soufflé sur les apôtres au soir de Pâques au moment où il les envoyait en mission pour la première fois²⁷. C'est lui qui soufflera encore sur nous aujourd'hui au moment où il nous envoie en mission pour mettre en œuvre le Projet Catéchétique Diocésain, « Kleopas ».

²⁷ Cf. Jn 20, 19